

Lignes Directrices pour les Groupes d'Épargne et de Crédit TRUST*

Truth (Vérité)

Respect

Unity (Unité)

Sustainability (Durabilité)

Transformation.

*TRUST = le mot en Anglais pour *confiance*

Objectif:

Permettre aux groupes locaux d'épargner à partir de leurs propres ressources, pour qu'ils puissent: -

- a) faire face à une crise qui, autrement, inciterait un membre à utiliser son fonds de roulement ou à risquer son projet générateur de revenus.

Et / ou:

- b) mettre des prêts à la disposition des membres afin qu'ils puissent investir dans le démarrage, l'élargissement ou la diversification d'un projet générateur de revenus.

Modèle:

Le groupe créera un fonds grâce à sa propre épargne qui sera disponible pour des prêts aux membres du groupe. Le groupe doit être fondé sur la confiance, l'encouragement mutuel et la responsabilité. Les membres du groupe doivent s'engager les uns envers les autres, envers l'intégrité, la franchise et le travail acharné.

Lignes Directrices:

(Nous vous suggérons d'utiliser les lignes directrices suivantes, pour que les membres puissent les implémenter lors de la création de leur groupe TRUST. Des modifications ou des ajouts peuvent être apportés selon l'accord démocratique des membres.)

1. Le groupe doit avoir un président, un trésorier, un secrétaire (les membres dirigeants) et d'autres membres. Les membres dirigeants doivent être nommés par le groupe pour une période de six mois, renouvelable à un vote majoritaire lors des réunions régulières du groupe, pourvu qu'au moins six membres soient présents. (Un minimum de 7 membres et un maximum de 30 sont recommandés pour un groupe. Pensez à diviser ou à créer un nouveau groupe si d'autres personnes souhaitent rejoindre.)
2. Tous les membres s'inscrivent avec un petit frais d'administration de \$1 ou un montant décidé par le groupe. Cet argent sera utilisé pour des dépenses telles qu'un carnet de notes, des livrets, etc. Ils auront chacun un petit livret pour leur propre enregistrement de leurs épargnes, etc.
3. Le groupe devrait se réunir une fois par semaine ou une fois toutes les deux semaines, selon le choix du groupe, pour un encouragement mutuel et pour la formation. Les décisions importantes doivent être conservées en forme de notes par le secrétaire.

4. Chaque membre doit contribuer une petite épargne de \$1 (ou un montant tel que décidé par le groupe) à chaque réunion et cela doit être enregistré dans le dossier du groupe et dans celui du membre.
5. Un compte bancaire doit être ouvert pour conserver l'épargne. Le président et le trésorier ne peuvent gérer le compte qu'en commun. Le solde doit être déclaré à chaque réunion.
6. Lorsque suffisamment de fonds ont été épargnés, les membres peuvent demander un prêt qui sera limité à un maximum de \$150 pendant les deux premières années du groupe. (Par la suite, le groupe peut voter pour augmenter cette somme maximale.) Les membres auront besoin d'un historique d'épargne continue régulière pendant au moins trois mois avant de pouvoir demander un prêt pour un projet.
7. Un plan de projet générateur de revenus, qui comprend une prévision des flux de trésorerie (à moins que le prêt ne soit pour aider avec une crise de santé familiale ou à une autre crise), est nécessaire pour demander un prêt. Ce plan doit être vérifié, modifié (si nécessaire) et approuvé par un membre dirigeant et un autre membre du groupe.
8. Le prêt doit être approuvé par un vote majoritaire simple [dont plus de 50% des membres sont en faveur] lors d'une réunion régulière du groupe, à condition que six membres soient présents. (S'il s'agit d'une crise qui nécessite une action urgente, et vous ne pouvez pas attendre la prochaine réunion, deux membres dirigeants et un autre membre peuvent approuver le prêt.)
9. Si un prêt n'est pas approuvé, le demandeur peut présenter une nouvelle demande après un mois.
10. Si la demande de prêt n'est pas approuvée en raison d'un manque de fonds de groupe, une liste d'attente doit être établie selon le principe du « premier arrivé, premier servi », à condition que le plan de projet ait été approuvé.
11. Si le prêt n'est pas approuvé en raison d'un plan faible et de propositions irréalistes, d'autres membres devraient aider le demandeur à améliorer le plan.
12. Un accord de prêt doit être signé par un membre dirigeant et par le(s) demandeur(s), et un Aîné ou un agent de la communauté doit y être témoin [Voir la directive 19].
13. Le plan des remboursements du prêt, avec des détails sur le montant du prêt et les conditions de remboursement (y compris tout délai avant le début des remboursements), doit être préparé et des copies doivent être remises au secrétaire et au(x) demandeur(s).
14. Le prêt sera retiré du compte d'épargne du groupe et payé au demandeur. Un membre dirigeant et le demandeur doivent signer tous deux pour convenir que le transfert a été effectué.
15. Les remboursements de prêts sont mis en banque et enregistrés par le(s) membres dirigeant(s) et le(s) demandeur(s).

- 16.** Des intérêts de 1% par mois calendaire sont imputés sur le solde impayé, qui est établi mensuellement pour le dernier jour du mois, et ajoutés au total impayé le premier jour du mois suivant. Les intérêts ne sont facturés que sur le montant impayé. Un remboursement anticipé diminuera le montant des intérêts payés et un paiement tardif augmentera le montant, car 1% pour chaque mois est toujours facturé.
- 17.** Les emprunteurs en défaut ont un impact sur tous les membres du groupe, et ils sont responsables devant le groupe. Un défaut se produit lorsque les remboursements sont en retard de plus de deux mois.
- 18.** Les emprunteurs en défaut seront soumis aux sanctions suivantes: Ils seront inéligibles à d'autres prêts jusqu'à trois mois après le remboursement du prêt initial. Leurs droits de vote seront également rétractés pendant la même période. Si les remboursements de plus de quatre mois ne sont pas repayés sur un projet ou un prêt de crise, les épargnes du membre seront confisquées à hauteur de la valeur du défaut. Le reste, le cas échéant, sera remboursé au membre, puis son adhésion au groupe sera résiliée.
- 19.** L'Aîné ou l'agent de la communauté locale doit être informé de l'existence du groupe, et doit estampiller les conventions. Si des désaccords surviennent qui ne peuvent pas être résolus simplement et en toute sécurité entre les membres du groupe, l'Aîné ou l'agent de la communauté locale devrait être invité à intervenir comme médiateur.
- 20.** Les règles devraient être décidées par le groupe à son début.

Groupes d'Épargne et de Crédit TRUST

Contrat de Prêt

Lieu..... No. de Référence de Prêt..... Date.....

Je, accepte par la présente de contracter auprès de ce groupe d'épargne un prêt de à un taux d'intérêt de % par mois calendaire, aux fins de

.....

J'effectuerai les remboursements selon le plan convenu et je tiendrai le groupe au courant de mes progrès.

Signé..... l'emprunteur (nom en caractères d'imprimerie)

Signé..... l'emprunteur (nom en caractères d'imprimerie)

Signé..... dirigeant du groupe (nom en caractères d'imprimerie)

Signé membre du groupe (nom en caractères d'imprimerie)

Tampon ou signature de l'Aîné ou de l'agent de la communauté:

Ce prêt a été entièrement remboursé avec% d'intérêts par mois calendaire

Le (date).....

Signé (Emprunteur(s))

Signé (Dirigeant)

Groupes d'Épargne et de Crédit TRUST Plan de Remboursement du Prêt

No. de Référencé de Prêt

Prêt reçu (date) Montant

Prêt à rembourser à par mois, pendant une période de mois, à un taux d'intérêt de% par mois calendaire, à compter du (date).

Signé (Emprunteur(s))

Signé (Dirigeant)

Échéance du remboursement	Date du remboursement effectif	Montant remboursé	Reçu par le dirigeant du groupe (Signature)	Intérêts courus ce mois-ci à 1%	Solde impayé du prêt

Exemple

Un emprunt de 12000 effectué le 1er mai 2013 à 1% d'intérêts par mois calendaire, à rembourser sur 6 mois en versements mensuels de 2070 avec un paiement final de 2074. Le montant total à rembourser sera 12424.

Mois	Échéance du remboursement	Date du remboursement effectif	Montant remboursé	Reçu par le dirigeant du groupe (Signature)	Intérêts courus ce mois-ci à 1%	Solde impayé du prêt
1	31/05/13	-	0		120	12120
2	30/06/13	30/06/13	2070	xxxxxxxxxx	121	10171
3	31/07/13	31/07/13	1500	xxxxxxxxxx	102	8773
4	31/08/13	31/08/13	2070	xxxxxxxxxx	88	6791
5	30/09/13	-	0		68	6859
6	31/10/13	31/10/13	2000	xxxxxxxxxx	69	4928

À cause des remboursements manqués ou incorrects à la fin de la période de six mois de l'accord, seuls 7640 ont été remboursés et il reste 4928 à payer, outre les intérêts supplémentaires à ajouter.